

PHOTO

DOSSIER D'INSCRIPTION

2016/2017

Les Stages

PACES

Orthoptiste

Audioprothésiste

Session 1 + 2

Biologie

Physique

Session 2 (août)

Mathématiques

Infirmier

ETAT CIVIL

Nom : Prénom :

Date de naissance : / / Lieu de naissance :

Adresse :

Code Postal : [][][][][][] Ville :

Tél. domicile : Portable (étudiant) :

E-mail étudiant (**obligatoire**):.....

Bac préparé ou obtenu : Section :..... Spécialité :.....

PARENT 1 (ou tuteur)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : [][][][][][] Ville :

Tél. domicile : Portable :

Tél. bureau : E-mail :

Profession :

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION :

- Le dossier d'inscription rempli, daté et signé
- Photocopie de la carte nationale d'identité
- 1 photo collée sur le dossier d'inscription
- L'intégralité du paiement du stage suivant la formule choisie

1) CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES

Défaut de déclaration : Toutes les informations relatives à l'identité de l'étudiant, son niveau en classe et tous les documents servant à identifier son profil pédagogique demeurent authentiques.

Comportement non-conforme dans l'établissement : Chaque étudiant a l'obligation de respecter le règlement intérieur de l'établissement. Toute entrave à une des règles peut impliquer des sanctions disciplinaires allant jusqu'à l'exclusion. Si ce cas se révélait, aucun remboursement ne serait effectué.

Responsabilités : Chaque élève doit posséder une assurance civile. En cas de détérioration de matériel, de dégradation, PROGRESS SANTE exige un remboursement intégral des dégâts causés. PROGRESS SANTE décline toute responsabilité des actes commis ou subis à l'extérieur de ses établissements.

2) REGLEMENT DU STAGE

2a) MODALITES DE REGLEMENT

Le règlement du stage s'effectue de une à 3 fois en fonction de la formule choisie. A l'inscription, PROGRESS SANTE demande le versement intégral des frais de formation.

Les frais de formations :

| Concours préparé | Dates des stages | Tarifs des stages | Nombre de mensualités possibles | Encaissement des mensualités |
|-------------------------|---|-------------------|---------------------------------|--|
| PACES Session 1 + 2 | De fin juin à fin août | 1380 € | 3 fois 460 € | A l'inscription, au 15 juillet et au 15 août |
| PACES Session 2 | De mi-août à fin août | 715€ | 2 fois 357.50 € | A l'inscription et au 15 juillet |
| AUDIO ORTHOP 1 matière | Fin août | 200 € | 1 fois 200 € | A l'inscription |
| AUDIO ORTHOP 2 matières | Fin août | 360 € | 1 fois 360 € | A l'inscription |
| AUDIO 3 matières | Fin août | 540 € | 1 fois 540 € | A l'inscription |
| INFIRMIER | 2 ^{ème} S vac. d'hiver et 2 ^{ème} S vac. de printemps | 790 € | 3 fois 263.33 € | A l'inscription, au 10 février et au 10 mars |

2b) MODALITE DE REMBOURSEMENT EN CAS D'ANNULATION

En cas d'annulation de la formation, 30 jours avant le début du stage les frais sont remboursés.

En cas d'annulation de la formation, à moins de 30 jours avant le début du stage ou pendant le stage l'intégralité de la formation est due : aucun remboursement ne pourra être effectué.

Je soussigné (l'étudiant) et nous soussignés (les parents)déclarons avoir pris connaissance de la totalité du présent contrat de Progress Santé. L'inscription implique son acceptation sans réserve.

Nous nous engageons à respecter le règlement intérieur de l'établissement (consultable au centre de formation). Nous nous engageons à ne pas divulguer à l'extérieur de l'établissement les méthodes et supports pédagogiques qui pourraient être fournis et qui sont la propriété exclusive de PROGRESS SANTE.

Nous reconnaissons avoir été informés sur les conditions d'inscription, la pédagogie et les méthodes en vigueur à Progress Santé. Signatures précédées de la mention « Lu et Approuvé »

Les Parents

L'étudiant